# LIAI SON

N°12

Sept - oct - nov 2012



#### LE MOT DU PRÉSIDENT

Chères Consœurs, Chers Confrères

Le mois de mai a vu le renouvellement, par moitié, de votre Conseil Régional de l'Ordre des Pédicures Podologues de la Région Paca-Corse. Le taux de participation à cette élection était faible (25.42%), bien en dessous de la moyenne nationale qui était

pourtant que de 27.31%. Il est important que chacun d'entre nous s'investisse davantage dans l'intérêt de notre profession.

C'est avec un nombre important de suffrages que Madame Marianne SPAZIANI- JEAN et moi-même avons été réélus ; nous vous remercions de votre confiance. Je veux remercier l'ensemble des élus titulaires et suppléants sortants pour tout le travail accompli pour notre Ordre et leur disponibilité.

Ces élections ont permis à de nouveaux confrères d'être élus au sein de notre institution, le Conseil Régional se joint à moi pour leur souhaiter la bienvenue. Je tiens personnellement à les remercier de leur investissement en étant assuré qu'ensemble, nous ferons un travail constructif dans l'intérêt de notre profession. Le 18 juillet dernier, nous avons procédé au vote du bureau. Je voudrai remercier les élus de m'avoir renouvelé leur confiance et je tiens à vous assurer que nous continuerons a travailler avec autant de sérieux et de rigueur que durant ces six dernières années.

Pendant mon premier mandat j'ai dit que j'avais été élu par vous, pour vous. Aujourd'hui encore, je tiens à vous le rappeler. Je souhaite que notre Ordre soit avant tout, un lieu de conseil, avec l'ensemble des élus et nos assistantes à votre écoute, en application des lois et de notre code de déontologie pour la promotion de notre profession et la défense des professionnels.

Confraternellement.

Sébastien MOYNE-BRESSAND

Pour nous joindre

CROPP PACA-CORSE

Tél.: 04.42.59.14.66 Fax: 04.42.59.14.74

contact@paca-corse.cropp.fr
contact2@paca-corse.cropp.fr

Portes de l'Arbois Imm. B 1090 rue René Descartes 13857 Aix-en-Provence Cedex 3 Site: ONPP.fr - page régionale

PACA-CORSE

#### SOMMAIRE

Mot du Président - 1
Résultat des élections- 2
Elections de la CDPI-3
Les Commissions 4
Budget - transferts en région 5
Acte de cession -6
Création Site Internet-7
Information 8

#### LES ELUS TITULAIRES

Sébastien MOYNE-BRESSAND Eric NAUTONNIER Jean MAUGEIN Marianne SPAZIANI-JEAN Magali BERNARD Gilbert LE GRAND

## LES ELUS SUPPLEANTS

Estelle DELISLE
Patrick SEMPOL
Anne-Marie AGOSTA
Christophe RADA
Charles Chilpéric LEGENDRE
Chantal SINIBALDI

# RESULTATS ELECTIONS 2012

Le 25 mai 2012 vous avez procédé à l'élection de six conseillers régionaux titulaires et suppléants à l'Ordre Régional des Pédicures-Podologues.

Le vote a eu lieu par correspondance et sur place au CROPP.

Les élus sont des pédicures-podologues en activité pour la plupart. Ils sont présents pour vous conseiller et vous aider dans les difficultés rencontrées pendant votre vie professionnelle.

Chaque élu a une mission à exécuter au sein du CROPP et des permanences ont lieu régulièrement pour vous recevoir (se renseigner au secrétariat pour les dates).

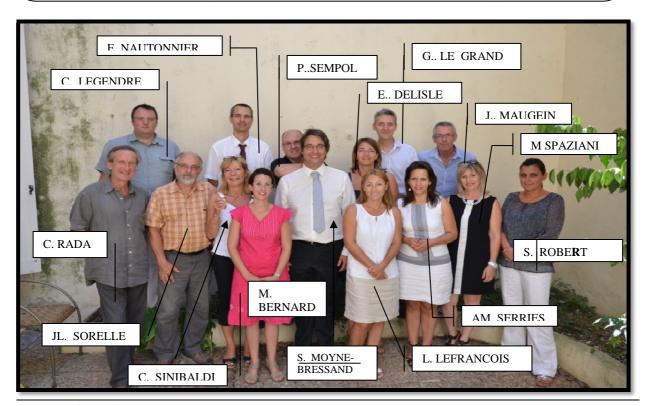
#### COMPOSITION DE VOTRE CONSEIL REGIONAL

# **ELUS TITULAIRES**

- Marianne SPAZIANI 152 VOIX
- Magali BERNARD 133 VOIX
- Jean MAUGEIN
- Gilbert LEGRAND
- Eric NAUTONNIER
- Sébastien MOYNE-BRESSAND 172 VOIX

#### **ELUS SUPPLEANTS**

- Anne-Marie AGOSTA
- Chantal SINIBALDI 106 VOIX
- Chilpéric LEGENDRE 122 VOIX
- Christophe RADA 118 VOIX
- Estelle DELISLE
- Patrick SEMPOL



# De gauche à droite :

Christophe RADA, Jean-Louis SORELLE, Chantal SINIBALDI, Magali BERNARD, Sébastien MOYNE-BRESSAND, Laure LEFRANCOIS, Anne-Marie SERRIES, Marianne SPAZIANI, Stéphanie ROBERT, Charles Chilpéric, Eric NAUTONNIER, Patrick SEMPOL, Estelle DELISLE, Gilbert LE GRAND, Jean MAUGEIN

# Les membres élus du scrutin du 25 mai 2012 se sont réunis le 18 juillet 2012 pour élire les membres du bureau :

#### MEMBRES DU BUREAU:

■ Monsieur Sébastien MOYNE-BRESSAND : Président
 ■ Monsieur Jean MAUGEIN : Vice-Président
 ■ Monsieur Eric NAUTONNIER : Trésorier

■ Madame Marianne SPAZIANI : Secrétaire Générale

#### **FORMATION RESTEINTE:**

- Madame Magali BERNARD
- Madame Marianne SPAZIANI
- Monsieur Eric NAUTONNIER
- Monsieur Sébastien MOYNE-BRESSAND

# **ELECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DISCIPLINAIRE**



De gauche à droite : Patrick SEMPOL / Jean MAUGEIN / Laure LEFRANCOIS / Jean-Louis SORELLE

Monsieur Xavier HAÏLI, Magistrat à la Cour administrative d'appel de Marseille, préside la Chambre Disciplinaire de Première Instance de l'Ordre des Pédicures-Podologues de PACA-CORSE

#### Quatre candidatures ont été enregistrées . Sont élus :

## **ELUS TITULAIRES**

- Madame Laure LEFRANCOIS
- Monsieur Patrick SEMPOL

#### **ELUS SUPPLEANTS**

Monsieur Jean MAUGEIN Monsieur Jean-Louis SORELLE





# **COMPOSITION DES COMMISSION**

#### • <u>COMMISSION DE CONCILIATION</u>:

Madame Marianne SPAZIANI - suppléante Madame Chantal SINIBALDI - suppléante Monsieur Eric NAUTONNIER- titulaire Monsieur Gilbert LEGRAND – titulaire

#### • <u>COMMISSION ETHIOUE</u>

Madame Magali BERNARD Monsieur Gilbert LE GRAND Monsieur Christophe RADA

#### • <u>COMMISSION LIAISON</u>:

Madame Marianne SPAZIANI Madame Chantal SINIBALDI Monsieur LEGENDRE

#### • **COMMISSION SITE INTERNET**:

Madame SPAZIANI Marianne Madame SINIBALDI Chantal Monsieur LEGENDRE Charles

#### • **COMMISSION CONTRATS:**

Monsieur MOYNE-BRESSAND Monsieur LEGENDRE Charles Monsieur Christophe RADA

#### • <u>COMMISSION SOLIDARITE</u>:

Madame SINIBALDI Chantal Monsieur SEMPOL Patrick Monsieur LEGENDRE Charles Madame SPAZIANI Marianne

## **DIPLOMES 2012**

NOM	PRENOMS	ECOLE	CODE POSTAL	
RTIN	MATTHIEU	PARIS-INP	06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN	
BERTOLUCCI	LAURA	TOULOUSE	83100 SANARY/MER	
CLERIS	DELPHINE	PARIS-INP	P 13300 SALON DE PROVENCE	
DEULOFEU	MELANIE	BORDEAUX	84200 CARPENTRAS	
DUPUY	MATHILDE	LILLE	83130 LA GARDE	
ELSAIR	JULIE	LILLE	13009 MARSEILLE	
FORTE	MARION	MARSEILLE	83740 LA CADIERE D'AZUR	
GONGGRYP	RAPHAEL	GENEVE 2011	13009 MARSEILLE	
JABAUD	ANAIS	PARIS-INP	83110 SANARY	
JACQUET	AUDREY	MARSEILLE	83260 LA CRAU	
LAFFONT	DORIAN	PARIS-EFOM	83600 FREJUS	
MASSAD	LUDIVINE	TOULOUSE	13013 MARSEILLE	
MENECIER	ALINE	PARIS-INP	34500 BEZIERS	
PANO	BENEDICTE	MARSEILLE	13004 MARSEILLE	
SERE	CAMILLE	PARIS-INP	06160 JUAN LES PINS	
TOUREL	LUCIE	MARSEILLE	13800 ISTRES	
VERGIER	VERONIQUE	MARSEILLE	13220 BOUC BEL AIR	

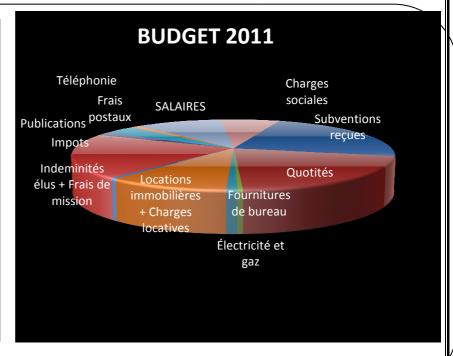
## TRANSFERTS VERS UNE AUTRE REGION

NOM	PRENOMS	СР	VILLE	REGION D'ACCUEIL
CHAVENT	NICOLAS	05100	BRIANCON	RHONE ALPES
POUZET	THOMAS	13011	MARSEILLE	ILE DE France
HEBERLE	ANNE CECILE	84400	SAIGNON	LORRAINE
BEHAM-				
ZENDEH	EMILIE	83600	FREJUS	ILE DE FRANCE
CAROTENUTO	CHRISTOPHE	13290	LES MILLES	ILE DE FRANCE
BONA	ALEXANDRA	13300	SALON	POITOU CHARENTES
FOURNEL	MARIE	04600	MONTFORT	LANGUEDOC ROUSSILLON
ALBERTINI	ELISABETH	06130	GRASSE	ILE DE LA REUNION

# TRANSFERTS DANS NOTRE REGION

NOM	PRENOMS	СР	VILLE	ARRIVE
SAWAYA	JOYCE	83000	TOULON	IDF
RICHE	MARIE-France	13220	ARLES	LANGUEDOC
FOURNEL	MARIE	04600	MONTFORT	LANGUEDOC
DESCHASEAUX	CHRISTINE	20220	ILE ROUSSE	RH.ALPES
CORNEN	ELISABETH	83690	SALERNES	RH.ALPES
BONTEMPS	ALICE	83120	STE MAXIME	LORRAINE
VIADERE	ANOUK	13009	MARSEILLE	CENTRE
DROUET	EMILIE	13016	MARSEILLE	PAYS DE LOIRE
NGANGA	FRANCIS	06400	CANNES	BOURGOGNE
SONSINI	CLAIRE	13200	ARLES	LANGUEDOC
BRAGER	SYLVAIN	13200	ARLES	IDF
COURANT	TIFFANY	06400	CANNES	RH.ALPES

<u>BUDGET 2011</u>				
CROPP Budget 2011	Total			
Subventions	48000			
Quotités	43064			
Électricité et gaz	1000			
Fournitures de bureau	1900			
Locations immobilières + Charges locatives	21700			
Entretien et réparations	1000			
Indeminités élus + Frais de	41500			
Impots	800			
Publications	3000			
Frais postaux	8300			
Téléphonie	2000			
Salaires	21500			
Charges sociales	14800			



# JURIDIQUE

Les jeunes diplômes seront invités à participer au « Pot d'accueil » qui aura lieu le <u>MARDI 25 SEPTEMBRE 2012 à 18h 30</u> dans nos bureaux.

Ils auront ainsi l'occasion de lire et signer le serment du pédicure-podologue, conformément à L'article R.4322-32 du code de déontologie : « Tout pédicure-podologue, lors de son inscription au tableau, doit déclarer sur l'honneur devant le Conseil Régional dont il relève qu'il a pris connaissance du présent code de déontologie et qu'il s'engage à le respecter."

# Serment Professionnel du Pédicure-Podologue

- À conformer ma conduite professionnelle aux principes du Code de Déontologie dont j'ai pris connaissance et que je m'engage à respecter;
- À remplir mes devoirs de pédicure-podologue envers tous les patients avec conscience, loyauté et intégrité ;
- À respecter les droits et l'indépendance des patients ;
- À veiller au respect de la confidentialité et du secret professionnel ;
- À exercer ma profession selon les règles de l'art et de la science ;
- À actualiser régulièrement mes savoirs et mes compétences dans les différents domaines de mon activité ;
- À défendre l'honneur et l'indépendance de ma profession;
- À être loyal envers mes consœurs et mes confrères ; Professionnel de santé,
- je me comporterai toujours avec honneur et dignité.

# ACTE DE CESSION DE PATIENTELE D'UN CABINET DE PEDICURIE-PODOLOGIE

- L'article L.4113-9 du Code de la Santé Publique stipule l'obligation pour les professionnels de communiquer au Conseil Départemental de l'ordre dont ils relèvent les contrats et avenants ayant pour objet l'exercice de leur profession... Les mêmes obligations s'appliquent aux contrats et avenants ayant pour objet de transmettre sous condition résolutoire la propriété du matériel et du local.
- Les professionnels doivent communiquer le projet d'acte de cession au Conseil dont il dépend, afin de permettre aux parties concernées d'inclure dans l'acte final les observations des Juristes du Conseil National.
- Nous vous recommandons de prendre contact avec votre Conseil pour vous préciser les clauses obligatoires à rédiger ou de vous faire assister par un Notaire ou un Avocat.

# <u>MEMENTO DE L'ACTE DE CESSION</u>

- Etat civil, adresse du cabinet, numéro d'inscription, numéro de SIRET
- Prix du matériel distingué du prix de la patientèle,
- ° Titre de jouissance à joindre en annexe reconduction du bail
- ° Prix de la patientèle
- Modalités de présentation de la patientèle – mailings – présentation, collaboration..
- Date d'entrée dans les lieux
- Conditions de cession de la ligne téléphonique du cabinet,
- Clause de non concurrence assortie d'une condition de durée et de zone géographique,

° Clause portant obligatoirement un éventuel différend devant la

commission de conciliation,

- Clause mentionnant que le cessionnaire n'est pas responsable du passif éventuel et des dettes du cédant,
- ° Une clause d'affirmation de sincérité
- Enregistrement de l'acte auprès du Service des Impôts,
- Mentionnez qui supportera les frais de l'enregistrement,

# **DEMARCHAGE POUR CREATION DE SITE INTERNET**

- On pédicure-podologue a dénoncé au Conseil de l'Ordre les pratiques commerciales de la Société AXCESSIBLES spécialisée en création de sites internet professionnels.
- En effet, les représentant de cette Société ont démarché plusieurs professionnels de santé leurs proposant leur services et prétendant qu'ils sont agréés par le Conseil de l'Ordre, alors qu'il n'en est rien.
- ° Ce professionnel a souhaité se rétracter et résilier le contrat signé précipitamment sous l'insistance des commerciaux.
- Selon le code de la consommation, « le consommateur dispose d'un délai de sept jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs

- oni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour » (article L.121-20). Cet article vise à protéger les particuliers, réputés vulnérables, des professionnels.
- ° Ces dispositions ne sont donc pas applicables aux ventes, locations, locations-ventes ou prestations de services lorsqu'elles ont un rapport direct avec les activités exercées dans le cadre d'une profession.
- ° Par conséquent, ce professionnel a été contraint de mettre en place une procédure juridique à l'encontre de cette Société et de saisir le Tribunal de Commerce aux fins d'annulation du contrat conclu pour usage de manœuvres dolosives.

# INFORMATION

→ En cas de perte de votre CARTE PROFESSIONNELLE DE SANTE il convient de vous adresser dans les plus brefs délais auprès de :

ASIP SANTE
BUREAU DES ETABLISSEMENTS
9 RUE GEORGES PITARD
75015 PARIS
Tel: 0825.85.2000
Courriel: etablissement@aip-cps.fr

# **→ LE TABLEAU DE L'ORDRE**

1048 Professionnels inscrits au Tableau de la Région PACA-CORSE L'annuaire des professionnels est téléchargeable sur le site ONPP.fr

#### → VOS INTERLOCUTRICES PRIVILEGIEES :

**Stéphanie ROBERT**, assure le secrétariat administratif du Conseil et réponds par téléphone ou courriel à vos différentes questions, oriente vos demandes auprès des élus...

**Anne-Marie SERRIES**, est à votre écoute aider à résoudre tous litiges, différends, questions juridiques....relatives à votre exercice professionnel.

Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 16h15 Mercredi de 9h00 à 12h00



Anne-Marie SERRIES - Stéphanie ROBERT

Publication: CROPP – <u>Editeur</u>: CROPP-<u>Directeur de Publication</u>: Sébastien Moyne-Bressand <u>Comité Editorial</u>: Sébastien Moyne-Bressand -Marianne Spaziani-Jean – Jean MAUGEIN